



Comment procéder suite à la donation d'une amie

Par **Francis78**, le **15/01/2014** à **13:47**

Bonjour,

Une amie très proche est décédée Fin décembre 2012.

Ses parents viennent de conclure la vente de son logement. Mon amie leur avait laissé comme volonté de redistribuer le montant de la vente entre ses cinq plus proches amis. Ils viennent de nous faire parvenir un chèque d'un montant de 30.000 €.

Du fait, que nous n'ayons aucun lien de parenté que doit-on faire pour être en règle fiscalement ?

est-ce que ses parents doivent effectuer des démarches pour être en règle également ?

Risque t-on un redressement si nous ne faisons aucune démarche ?

merci d'avance pour vos réponses